PROCES – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
- Séance du 17 SEPTEMBRE 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bouresse, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude LUTEAU.
Étaient présents : Mmes **BAUBRY** Aurélie, **CHAMARD** Joanie, **CHAPON** Stéphanie, **DUPUIS-SAULET** Flavie, **HAWKINS** Miranda, **LEBOND** Estelle, **ZWEERS** Fabienne ; MM. **LUTEAU** Jean-Claude, **AUZANNEAU** Guillaume, **DARAN** Pascal, **DEBIAIS** Thierry, **FERRON** Jean-Marie, **GRADT** Thierry et **JALLADEAU** Patrick.
Était excusé : M. **AYRAULT** Nicolas

Date de convocation : le 11 septembre 2026 Affiché en mairie : le 11 septembre 2026	Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de votants : 14
Mme Stéphanie CHAPON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.	

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance.
Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2026. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance.

En préambule, la société Photosol, qui avait sollicité M. le Maire, présente le projet agrivoltaïque qu'elle développe dans la commune de Verrières avec un éleveur local, M. Metayer Frédéric. Le projet concerne 3 îlots distincts de parcelles agricoles dont l'un se trouve au sud de Verrières et déborde sur la commune de Bouresse (parcelle d'environ 5 hectares).
Les élus demandent des compléments d'informations sur le stockage de l'énergie, le poste source et son raccordement.
Ils assurent qu'ils seront vigilants à la remise en état de la voirie qui aura permis la desserte et le raccordement.

DÉCISIONS DU MAIRE

Pouvoirs exercés par délégation du conseil municipal – compte-rendu des décisions
Décision n° DEC-04-2026 : signature du bail de location du logement social situé 38 rue des Ecoles

DÉLIBERATIONS :

N° 2026-43 (17/09)

MJC 21 : proposition de convention pour l'animation d'activités éducatives périscolaires

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention de prestation de service pour l'animation d'activités éducatives périscolaires pour la période du 14.09.2026 au 16.10.2026, proposée par la MJC 21.
Les ateliers se dérouleront sur le temps scolaire les lundis et vendredis de 10h à 11h.
Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **autorise M. le Maire à signer la Convention de Prestation de Service « Animation d'Activités Educatives Périscolaires » telle que présentée au cours de la séance et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

Mme Dupuis-Saulet précise que cette demande de réfection en peintures des éléments de la cour d'école a été faite par les enfants. Ils ont la possibilité d'exprimer leurs souhaits afin d'améliorer leur quotidien. Le devis de la prestation s'élève à 534€ hors fournitures.

N° 2026-44 (17/09)

Acceptation cession de Mme Mercier Marie-Hélène

Considérant la délibération 2026-15 en date du 5 mars 2026 par laquelle le conseil municipal avait décidé l'acceptation du legs universel de Mme MERCIER Marie-Hélène pour la parcelle D 196 ;
Considérant l'information reçue par Maître Bernuau qui nous informe via le notaire de Mme Mercier de sa volonté de ne plus enregistrer un legs universel mais une vente à l'euro symbolique pour la parcelle D 196.
Monsieur le Maire précise qu'il est donc nécessaire de fournir une nouvelle délibération dans ce sens si acceptation de la requalification.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **accepte la vente à l'euro symbolique de Madame MERCIER Marie-Hélène pour la parcelle D 196 d'une surface de 49 a 30 ca, sur « la Grand fond »,**
- ✓ **mandate Monsieur le Maire de mener à terme cette démarche et l'autorise à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

N° 2026-45 (17/09)

La Poste : Poursuite et renouvellement de la convention de l'APC

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la convention d'exploitation de l'Agence Postale Communale de Bouresse, signée initialement en septembre 2008 et reconduite tacitement, arrive théoriquement à son échéance fixée au 18 septembre 2026.

Le groupe La Poste ayant confirmé que la nouvelle convention cadre est en cours de finalisation et que les relations contractuelles actuelles se poursuivent de plein droit dans l'attente de sa transmission, il convient d'autoriser la continuité du service et la signature du futur contrat.
Un suivi annuel permettant de faire un bilan et d'identifier des actions pour améliorer le service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ **prend acte de la poursuite des effets de la convention en vigueur jusqu'à la signature de la nouvelle convention de partenariat**
- ✓ **approuve le principe du renouvellement de la convention de l'Agence Postale Communale,**
- ✓ **autorise monsieur le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir ainsi que tout avenant ou document y afférent.**

N° 2026-46 (17/09)

Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune

Considérant la nécessité de favoriser la remise sur le marché des logements durablement vacants et de contribuer ainsi à l'amélioration de l'offre de logements disponibles sur le territoire ;
Considérant que l'institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation constitue un outil incitatif permettant d'encourager les propriétaires à remettre en location ou à la vente les logements vacants ;
Considérant que cette mesure s'inscrit dans la volonté de la collectivité de mobiliser le parc de logements existant et de répondre aux enjeux locaux en matière d'habitat ;
Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.**
- ✓ **charge M. le Maire de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.**

N° 2026-47 (17/09)

Budget commune : DM n°1 – crédits insuffisants ANV au compte 6541

Considérant l'état des présentations et admissions en non-valeur adressé par le SGC Sud-Vienne,
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à l'article correspondant du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			**RECETTES**		
Art.	**Libellé**	**Montant**	**Art.**	**Libellé**	**Montant**
6541 (65)	Créances admises en non-valeur	500.00			
65748 (65)	Subv.fonct.autres personnes droit privé	- 500.00			
	TOTAL	**0**			**0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- ✓ **accepte la décision modificative proposée.**

N° 2026-48 (17/09)

Trésorerie : Admission en non valeurs

Sur proposition de Monsieur le Comptable Public par dossier arrêté à la date du 05/05/2026
Considérant que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état présenté au dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- ✓ **décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes conformément à la proposition de Monsieur le Comptable Public ;**
- ✓ **dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 573,85 euros ;**
- ✓ **dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune et autorise le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires.**

N° 2026-49 (17/09)

CCVG : approbation du rapport d'activités 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5211-39 ;
Vu le rapport d'activités 2025 de la Communauté de communes Vienne et Gartempe reçu le 22 juin 2026 ;

Monsieur le Maire expose les éléments principaux contenus dans ce rapport.
Après cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités 2025 de la Communauté de communes Vienne et Gartempe.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- ✓ **prend acte du rapport d'activités 2025 de la Communauté de communes Vienne et Gartempe,**
- ✓ **réitère son souhait de voir diffuser à l'ensemble des élus du territoire ce document en version numérique (lien à télécharger),**
- ✓ **autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant**

N° 2026-50 (17/09)

Motion relative à la suppression de postes du Centre des Finances Publiques de Montmorillon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une motion adoptée par la CCVG et transmise par son Président afin de vous la soumettre.
Monsieur le Maire en fait la lecture : « *Le Président informe que lors du dernier Conseil communautaire le 4 juin 2026, le responsable du Centre des Finances Publiques de Montmorillon, a annoncé la suppression de 5 postes, parmi les 25 existants, au Centre de Montmorillon.*

Cette diminution d'effectifs aura des conséquences sur le service rendu aux communes et alourdit considérablement la charge des Secrétaires de Mairie. La réduction du personnel administratif, sur les fonctions de l'Etat, se reporte une fois encore sur les Collectivités Locales.
La liste est longue des désengagements de l'Etat en matière de services directs aux Collectivités et en matières fiscale et financière. Après la suppression des Trésoreries de proximité pour rationaliser les Centres, c'est au tour des Centres, comme celui de Montmorillon, d'être durement touchés au point de ne plus pouvoir assurer toutes les missions qui leur sont confiées, notamment le lien avec les Mairies.
Le Conseil communautaire tient à faire part de son désaccord et demande fermement, aux Parlementaires, de veiller à ce que les budgets permettent le recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement des services fiscaux et financiers.
Après délibération, le Conseil communautaire a décidé, à la majorité :
- d'exprimer son désaccord et demande fermement, aux Parlementaires, de veiller à ce que les budgets permettent le recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement des services fiscaux et financiers,
- de valider l'envoi de la motion aux Parlementaires du Département de la Vienne, au Préfet et à la Directrice de la DDFIP. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité soutien la motion du Président de la CCVG.

N° 2026-51 (17/09)

Motion de rejet de la commune à la fermeture des écoles dans les communes rurales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une motion adoptée par la CCVG et transmise par son Président afin de vous la soumettre.
Monsieur le Maire en fait la lecture : « *Le Président précise au Conseil communautaire que le Gouvernement encourageait l'engagement des maires au vu des élections municipales pour palier une baisse d'intérêt des populations à une prise de responsabilité dans les territoires ruraux.*
Il a été établi des projets pour dynamiser nos communes. L'un des axes de campagne était le maintien des services de proximité.
L'Etat devait être à nos côtés pour relever ce défi.
Cependant la situation est bien différente :

- *Baisse des dotations de l'Etat pour nos communes*
- *Fermeture de classes au motif d'une baisse démographique pas toujours justifiée*
- *Retrait des services (agence postale…)*
- *Contraintes urbanistiques limitant la construction de logements neufs sur le territoire.*

Dans ces conditions, l'attractivité de nos communes semble bien compromise et nos projets de mandature se trouvent fortement affaiblis. Les Maires ont cette désagréable impression d'être lâchés par ceux qui les encourageaient il y a encore quelques mois.
Aujourd'hui, ce sont les écoles du territoire qui sont menacées. Or, loin des statistiques du Ministère, les écoles rurales sont des modèles de réussites.
Elles préparent parfaitement à l'entrée au collège en garantissant un bon apprentissage des fondamentaux.
Au plus haut du gouvernement, le Premier Ministre Sébastien LECORNU dit, au sujet des fermetures de classes, « On ne peut pas appliquer une logique purement comptable, froide et aveugle (…) il faut opérer à une véritable transparence sur les chiffres avec une visibilité pluriannuelle pour les élus locaux ».
Depuis quelques semaines, les Maires rencontrent les élus qui représentent notre territoire (Députés, Sénateurs, le Président Départemental…) et tous encouragent les Maires à conserver ce maillage nécessaire dans nos territoires ruraux.
Plus que jamais, nous souhaitons, en tant qu'élus, être associés aux décisions qui concernent nos territoires ruraux. Nous voulons défendre la réalité de nos écoles :

- *Des écoles aux projets innovants, bien qu'éloignées des centres urbains s'appuyant sur le partenariat avec des associations du territoire ;*
- *Des cours de langue dès la maternelle et projet culturel intergénérationnel autour de la ruralité ;*
- *Des écoles avec un enseignement aussi qualitatif que dans les structures scolaires plus importantes ;*
- *Des écoles avec une équipe pédagogique stable.*

Après délibération, le Conseil communautaire a décidé, à la majorité :

- *De demander à l'Etat de ne pas limiter les décisions de fermeture des classes à un arbitrage purement financier ;*

- *De transmettre la motion au Ministère de l'Education Nationale, au Préfet de la Vienne, au Député, aux Sénateurs et Mme la Directrice Académique des Services départementaux de l'Education Nationale de la Vienne. »*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutien la motion du Président de la CCVG

Point sur les commissions :

1/ Voies et Réseaux & Espaces publics :

1. Rue des platanes : la réception du chantier et de levée des réserves a eu lieu le jeudi 4 juin
2. Eclairage public : SRD nous a informé du passage en LED de tous les points lumineux courant 2027. Une étude photométrique avant et après sera effectuée. Le syndicat prend à sa charge le coût total. (Pour précision pas de modification du parc au stade et boulodrome qui est déjà en LED)
3. Réseau Orange : coupure générale des foyers desservis sur le secteur de la route d'usson et de l'épinet (depuis le 13/07) rétablissement partiel au 24/08. Puis deuxième incident fin aout sur l'épinet qui a engendré a nouveau la coupure du réseau (internet et téléphonique). A ce jour certains foyers sont toujours en panne. Selon Orange, bouresse est raccordé à 97%.
4. CCVG : la commission Voirie s'est tenue le 08/07, il a été fait le bilan de l'année. Sur Bouresse la réfection de la route de la Toussardière a été faite pour un montant de 28 000€.

Il a été précisé au cours de la réunion que toutes les routes du territoire sont en mauvais état du fait de la sécheresse et des canicules successives de cette période estivale 2026.

5. Cité Bellevue : le démarrage du chantier est fixé au 21 septembre. Les riverains ont été prévenus.
6. La commission VR&EP va se réunir prochainement afin de travailler sur l'aménagement des abords de l'étang (et de l'ancienne station d'épuration) et l'arrière de la salle des fêtes.
7. La mare de l'épinet : il nous a été demandé de prévoir son entretien (comme la mare de la croix curé) ; des devis seront demandé.

2/ Jeunesse Animation :

1. Ecole : la rentrée scolaire s'est bien passée avec les effectifs prévus. La réunion de rentrée est fixée demain (vendredi 18 septembre). L'APE a tenu son AG lundi 14 septembre, le bureau a été constitué avec 6 membres dont 4 étaient déjà présents.

Le COPIL « expérimentation » de la CCVG, auquel participe le Maire, a tenu diverses réunions courant de l'été. Les élus de la CCVG seront reçus prochainement par le Préfet et le Dasen pour défendre l'opposition au projet d'expérimentation qui risque d'engendrer des fermetures d'écoles.

2. Fête communale : les nouveaux élus sont invités à partager leurs expériences sur la fête. La réunion de bilan sera à prévoir après la soirée du 17.10 pour regrouper les 2 manifestations.
3. Soirée du samedi 17 octobre (Feu d'artifice) : une réunion préparatoire est fixée le mercredi 23 septembre afin d'aborder son déroulement et son organisation avec les élus et les présidents d'association.
4. La MJC 21 vient de nous transmettre le devis pour le prochain chantier loisirs avec pour projet la réfection (peinture) des vestiaires de foot. Après discussion des travaux d'isolation sont à prévoir il apparait donc plus judicieux d'attendre pour le chantier loisirs (décaler en avril 2027).

3/ Bâtiments :

1. Log soc. 38 rue des Ec. : les travaux sont finis, et la remise en location a pu aboutir.
2. 5 bis rue des écoles : M. Hébreu est sur une libération des locaux (résiliation du bail par clause résolutoire au 31/08/2026). Après discussion les élus souhaitent maintenir ce bâtiment à la location (pas de retour en gîte pour le moment)
3. Boulangerie : la reprise totale des locaux est effective depuis fin juillet. Le nettoyage et la désinfection a été menée par un prestataire professionnel début aout. La prospection pour relancer l'activité peut être lancée.
4. Ecole : une réunion avec SCALE a eu lieu le 6 juillet pour présenter un aménagement de la cour d'école (végétalisation). Le support de présentation sera demandé et vous sera diffusé.
5. SDF : le local de stockage pour les tables et chaises est terminé. Il correspond aux attentes. Le changement de la porte d'entrée principale devrait intervenir sous peu.
6. Cantine : le matériel en place montrant des signes de fatigue (difficulté de maintien des températures minimales requises) l'acquisition d'une chambre froide est à l'étude.

4/ Administration et Gestion :

1. Bail de la MAM : l'association signataire du bail a modifié ses statuts du fait du départ d'une des membres. La pérennité du bail en cours est engagée ; et des discussions pour le maintien de l'activité sont nécessaires. Une campagne de communication doit être engagée et relayée.
2. Personnel : la soirée pour le départ en retraite de notre agent est fixée au 9 octobre. La commune a contractualisé avec le Centre de Gestion pour une mise à disposition et M. Pierre Tabuteau a pris ses fonctions au 1er aout pour une durée de 3 mois.

Informations et questions diverses

Une demande de gratuité de la salle des fêtes est arrivée pour la représentation théâtrale de l'association « Tête de litotes » le 7 février 2027. Cette demande est acceptée.

Tour de tables des conseillers

Jean-Marie Ferron félicite l'installation des bancs sur la place des Halles.
Thierry Gradt souhaite une communication plus soutenue, notamment pendant la période estivale où les réunions du conseil sont espacées.
Aurélie Baubry et Joanie Chamard appuient cette requête, et propose éventuellement la création d'un groupe WathsApp.
Fabienne Zweers donne le compte rendu de la commission santé de la CCVG à laquelle elle a participé.
Didi Hawkins donne le compte rendu de la commission Tourisme de la CCVG à laquelle elle a participé.
Patrick Jalladeau informe avoir participé fin juin à une formation sur les cimetières et il convient de reprendre certaines pratiques et documents notamment le règlement. Il signale également la présence de branches sur le mur coté nord provenant des arbres de la propriété voisine. *M. le Maire confirme les avoir prévenus pour interventions.*
Joanie Chamard demande des informations sur la proposition des délibérations de principes pour les projets éolien et photovoltaïque. *M. le Maire l'informe qu'elles seront à l'ordre du jour du prochain conseil*.
Elle sollicite également des informations sur le projet Ze Energy sur le secteur du Puisnard. *M. le Maire fait savoir qu'une enquête publique devrait être lancée courant novembre.*

Agenda :
Dimanche 27 septembre : Elections Sénatoriales
Jeudi 15 Octobre à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal A confirmer (avant 27/10 vote FPIC)
Samedi 17 Octobre : Soirée festive avec feu d'artifice

L'ordre du jour étant épuisé, il n'y a pas eu de questions diverses, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents et lève la séance à 21 heures 45 minutes.

Le Secrétaire de Séance, Le Maire,

MAIRIE DE BOURESSE 86 (Vienne)

Mme Stéphanie CHAPON LUTEAU M. Jean-Claude